

Réunion Migration EAJE sous service AFAS

CONSIGNES





1 - Fermer votre micro et votre webcam





2 - Pour prendre la parole : lever la main



Plan de présentation



- Nouvelles modalités de partenariat Caf/Msa
- 2. Calendrier des échéances 2022
- 3. Présentation du nouveau portail partenaires EAJE : mon compte partenaires et module AFAS

Modalités de partenariat Caf/Msa





- Depuis 2004, une prestation de service « accueil du jeune enfant » en Msa qui tend à se rapprocher de la Psu
- Depuis 2019, politique du taux fixe généralisée dans le réseau des Caf, les Msa continuant à considérer la fréquentation réelle des Eaje.

Les problématiques :

- Du sous ou du sur-financement des Eaje du fait des formules de calcul différentes.
- Deux circuits différents pour les gestionnaires, avec deux conventions et deux circuits de déclaration de données
- Un accès aux financements pour les Eaje hétérogène
- Des barèmes pas toujours appliqués de la même façon entre enfants du Rg et du Ra.



Une volonté de remédier à ces divergences à l'occasion de la négociation de la Cog Msa 2021- 2025



Modalités de partenariat Caf/Msa





Enjeux:

- ✓ Optimiser le financement des services aux familles par un droit Ps Ra + Rg = 100%,
 + équitable entre les gestionnaires.
- ✓ Conforter la Psu auprès des partenaires par une liquidation des Ps identique de la branche Famille.
- ✓ Accueillir les familles Rg et Ra selon les mêmes barèmes.
- ✓ Alléger les charges administratives pour les gestionnaires (pièces justificatives en double, bordereaux de présences....).

Modalités de partenariat Caf/Msa





- ✓ A compter de l'exercice 2022 , les Msa démarrent la mise en œuvre du taux fixe conventionné
- ✓ Les Msa se rapprochent des Caf pour connaître les taux Rg et les échéances de renouvellement des conventions



✓ Lors de nouveaux conventionnements ou à l'expiration des conventions Caf en cours : négociation des taux Ra et Rg pour couvrir un Droit Ps Total de 100%

Calendrier PSU 2022





PS EAJE Déclarations sur Portail partenaires EAJE	Janvier 2022	Février 2022 1 ^{er} trimestre	Mars 2022	Avril 2022 2èn	Mai 2022	Juin 2022 stre	Juillet 2022 3 ^{ème} trimest	Aout 2022 re	Septe mbre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022 4 ^{ème} trimes	Décembre 2022 itre
DONNÉES PRÉVISIONNELLES 2022	Données prévisionnelles financières et d'activité => parallèlement transmettre votre RI 2022 par mail et votre avis Pmi uniquement si modification						Données prévisionnelles financières et d'activité actualisées (1ª et 2ème trimestres réels et 2 derniers trimestres prévisionnels)	S.		Données prévisionnelles financières et d'activité actualisées (3 premiers trimestres réels et dernier trimestre prévisionnel)		
Date limite de renvoi de la déclaration	18/02/22						10/07/22			10/10/22		
Attention!			Au 31/03/2022 : blocage du 1er acompte									
DONNEES RÉELLES 2021		Données réelles financières et d'activité à compléter sur le portail Partenaires					En l'absence de données réelles : mise en indu des 2 acomptes 2022 et non versement du 2ème acompte 2022					
Date limite de renvoi de la déclaration	i i	28/02/22	Au 31/03/2022 :									
Attention!			blocage du 1er acompte						,	0:	o:	
VERSEMENT DES ACOMPTES 2022	Collectivités / Entreprise Associations : 50 % du dr - validation par la CAF de - d'explications cohérent et 2022.	oit prévisionnel 2022 <u>Sous réserve de</u> : votre droit prévisionne	el 2022 ;							Collectivités / Entreprises: Associations: 20 % du droi - validation par la CAF de v - transmission de vos donn partenaires au mois d'oct - d'explications cohérentes et 2022.	t prévisionnel 2 <u>Sous réserve</u> otre droit réel 2 ées actualisées cobre ;	022 <u>: de</u> : 021;





MIGRATION DU PORTAIL INTERNET ACTUEL « PORTAIL PARTENAIRE EAJE »

VERS LE NOUVEAU SERVICE INTERNET « AFAS »





Le portail « Partenaire Eaje » intègre « Mon Compte Partenaire » et devient le service aides financières d'action sociale (Afas)

« Mon Compte Partenaire » est l'extranet de la branche Famille destiné aux partenaires des Caisses d'allocations familiales. Son objectif est d'offrir progressivement un accès centralisé à tous les services en ligne, dans une logique de bouquet. Un seul identifiant et un seul mot de passe vous permettent d'accéder à toute l'offre nationale réservée aux partenaires de la Caf.

Tout comme le portail « Partenaire Eaje », le service Afas facilite la transmission dématérialisée des déclarations de données (données d'activités et données financières) nécessaires au calcul de votre subvention.

Le service Afas est mis à disposition des partenaires de l'action sociale collective. Il est d'ores et déjà ouvert aux gestionnaires d'Alsh (Accueils de loisirs sans hébergement), de Ram (Relais assistants maternels) et de Laep (Lieux d'accueil enfant parent).



La branche famille, dans un objectif de modernisation et de simplification, facilite les modes de déclaration de données de ses partenaires de l'action sociale en mettant à disposition un service de déclaration accessible par internet.

En tant que partenaires EAJE, vous allez devoir déclarer vos données à la Caf à compter de 2022 via un nouveau portail internet en remplacement du mode de transmission actuel (portail Partenaire Eaje) au moyen du service de déclaration spécifique pour l'action sociale => <u>le service AFAS</u>

Ce nouveau portail internet est accessible via le caf.fr, via la rubrique « Mon compte partenaire ». L'accès au portail se fait après habilitation par la Caf.

La migration du « portail partenaire Eaje » vers le « service AFAS » est transparente pour vous. Vos dossiers vont basculés entre les 2 portails sans que vous n'ayez de manipulations à effectuer et l'historique de vos déclarations basculera également.

La nouveauté de ce nouveau « service AFAS » c'est que vous êtes autonomes pour affecter les rôles (Fr DA-Fr DF-Approbateur) à vos utilisateurs.





Comment accéder au service Afas ?

Avant de pouvoir déclarer vos données, vous devez être habilité à « Mon Compte Partenaire » et au service Afas en signant plusieurs documents avec votre Caf:

- Une convention d'accès à « Mon Compte Partenaire »
- Un contrat de service
- Un bulletin d'adhésion au service Afas

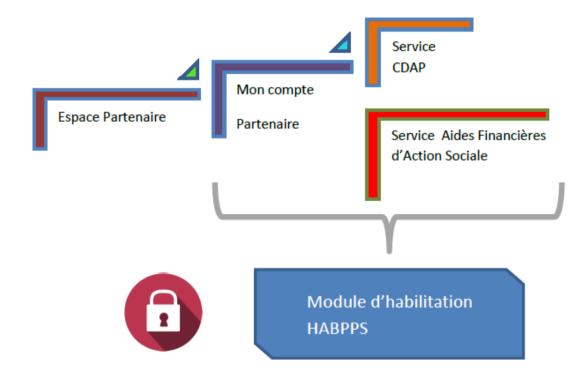
Une fois ces modalités administratives effectuées, vous recevrez un identifiant et un mot de passe qui vous permettront de vous connecter.

Si vous disposez déjà d'un accès à un service en ligne sur « Mon Compte Partenaire », vous signerez uniquement un nouveau bulletin d'adhésion pour le service Afas.

Si vous avez déjà signé ce bulletin d'adhésion en qualité de gestionnaire d'Alsh, de gestionnaire de Ram ou de gestionnaire de Laep vous n'avez pas d'autre démarche administrative à réaliser.

RAPPELS

Un module d'authentification permet de sécuriser la mise à disposition des partenaires d'un véritable "bouquet de services " homogène en termes d'ergonomie : HABPPS.



<u>La CAF (Administrateur CAF habilitations)</u>:

- Enregistre le partenaire et formalise la convention d'accès à « Mon compte partenaire »
- Crée les administrateurs des habilitations
- Saisit le bulletin d'adhésion au « service AFAS »
- Crée les groupes AFAS Habiliter et AFAS Déclarer
- Affecte les administrateurs MCP au groupe AFAS Habiliter

<u>Le Partenaire (Administrateur MCP)</u>:

- Crée les utilisateurs (envoi automatique des identifiants et mots de passe provisoires)
- Affecte les utilisateurs au groupe AFAS Déclarer
- Affecte les rôles aux utilisateurs (Fr Données Activité Fr Données Financières Approbateur)















MON COMPTE PARTENAIRE CONNEXION Identifient Mot de passe Mot de passe outde 1 Mettre à jour votre mot de passe Connexion Connexion Connexion Connexion Connexion Connexion
CONNEXION SECURITE
Mot de passe Mot de passe Votre hésarchie vous a commun des desits d'accès qui vous sont Mot de passe outdu ? Mettre à jour votre mot de passe Connectan Connectan Connectan Connectan Connectan Connectan Connectan Connectan Connectan Connectan Connectan Connectan Connectan Connectan Connectan Connectan Connectan Connectan Conne
Mot de passe Votre hérarchie vous a commun des droits d'accès qui vous annu personnellement affectés, et qui été notifiés au gestionnaire des habilitations de la Caf. Afin de ga ta confidentialité des conveés, et d'éviter toute intrusion, vous ne d jemails communiquer ni partage (Connectant
des desits d'accès qui vous sont personnellement affectés, et qui été notifies au gestoonnaire des habitations de la Caf. Afin de g ta confidentialité des données, et déviter toute intrusion, vous ne d jernais communiquer ni partage identifiant et votre mot de passe
Mot de passe outile ?
Mettre à jour votre mut de passe ta confidentialité des données, et d'éviter toute intrusion, vous ne d'jamais communiquer ni partage l'Gentifiant et votre mot de passe
Connector: Identifiant et votre mot de passe
Ce service professionnel est réservé eux seules pérsonnes habilitées . Si yous n'êtes recherchée et la convention dens pas Funs d'entre elles, l'accès et le mainties dans ce site pourront être poursuivis au
titre de la Lui nº 88-19 du 5 Jaevier 1988 (dine loi Godfrain), de même que les tentativas pour fausser ou entraver son fonctionnement
En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités définies dans la convention signée entre la Caf et votre organisme.

N°3 Saisissez votre identifiant et votre mot de passe (transmis par mails par la CAF).













N° 4 Cliquez sur la pastille « Mes conventions » ou le menu « Mes conventions » à gauche





lere phase => création utilisateur sous MCP + affectation au groupe AFAS Déclarer

	caffr ii								-	惠
CONTRACTOR HABILITATIONS A	CORPANISTICATE Pitter consenting per Libette:	4	e de partenane :			-		titumut :		62
And Commentions	Perlament :	Too				-		\$5000000000000000000000000000000000000	William !	
May utilitatively an attempt	Chebra 1	CAP arrest 0	Partender II	Chairs of conceptions	Date de Littere	Statut 1	(89a), (1)	Monthly /	Andrew archiv)
	SEPTEMBLE	Call dis to Lorin	Shirt People	September 1		Owner!	1914	-	Clin H-P-	18
Avi talikus te bod (DE FRANCIÈRE DISCHON ~ OCIALE								Firesdi	Talashangar I Ushad da ta a Droughad	
OCCUPAGE.										

"Utilisateurs" dans le menu déroulant.





N°6 Sélectionnez ensuite "Créer un utilisateur" bouton vert en bas à gauche du tableau. Le tableau ci-contre liste les utilisateurs déjà habilités.

Si l'utilisateur n'est pas présent dans la liste => il faut le créer



Convention sélectionnée :		Organ	isme partenaire :	
Nom: *			Date d'ouverture :	03/06/2019
Prénom : *			Date de clôture :	
Adresse mail : *				
Confirmer l'adresse mail : *				
Téléphone :				
Confirmer le téléphone :			Dès valid	dation de la création
Sédentaire (possède un poste fix	e)		de l'utili	sateur, celui-ci reçoi
 Itinérant (poste de travail variable 	le)			
Groupe d'habilitation :	AFAS-HABILITER AFAS-DECLARER	Affecter l'utilisateur au groupe AFAS DECL	ARER passe po	tifiant et mot de our se connecter à
			l'onglet l	Mon Compte
		Annuler Valider	Partenai	re

N°7 Renseignez tous les champs demandés, puis cliquez sur "Valider".



		OS SERVICES ON MON COMPTE							The state of the s	PA LLANITE E	
Henyemer	Accusi - Pederarse	Converties > Co	with the occupation	-							
erganismos sertensires	LISTE DESUTILIS									-	£
Coresitor les types d'arganismes	Convention sele	ectionnée : Cent	re 5 octal le Clos	des Potiers		Organisme per	tenaire : Centre Si	ocial le Clos des	Fotiers		
Consultor las organismes pertenesses	Filtrer utilisateur par Identifiant :	fa .		Nom							
Enregistrer un organisme partunane											+
onventions	Prénom :			Sélec	mormer un groupe						
Consulter les				Tour	p)	3					
Portraiteur uns					(1 of 2)	N + 18	3				-
spervision shiftations	○ Identificat □	Moon ©	Préson 3	Adresse mail =	Telephone =	Date Converture	Date de clâture	Statut =	Modifier / Supprimer	Autres actions	
	***************************************	DISPRESE.	-			23/13/3917		Opvert	~ 0	Choich:	
ipervision Atler Consine Osmier	-	SEC. SAME	-	******	NAME OF TAXABLE PARTY.	22/38/2867		Owert	- 2	Chaut.	
rosulter	-	78866	No.	1647, 529, 527, 527	100000	2010287		Ower.	. 0	Gérar Capparte Daniel de Public	norice de N
ossier	DESCRIPTION OF	- Accompanion :	CHIC	"Session"	ones:	28010/2017		Govern		100000000000000000000000000000000000000	7.55

N°8 Repérez votre utilisateur dans la liste. Dans la colonne "Autres actions ", cliquez sur "Choisir " et sélectionnez dans le menu déroulant "Ajouter à un groupe".

Si l'utilisateur est déjà connu => il faut ajouter l'utilisateur au groupe AFAS DECLARER



	U	6	
(maia)			

			000		
Organismos partenaires	AJOUTER UN UTILISA	TEUR AU GROUPE			
Consulter les types d'organismes		onnée : Centre Social le Clos	des Organism	e partenaire : Centre Socia	l le Clas des Potiers
Consulter les organismes	Potiers				
pertenninsa	Utilisateur :	THOM SAJORIECHS	Groupe :	(Choisir un groupe existant)	
Enregistrer un organisme partenoire	Date d'ouverture : *	24/11/2017	Date de clôture :	AFAS-DEC - AFAS DAGGER	- 1/2
Conventions			Amuler Agustis as		mine we we
· Consulter les			The second secon	The second secon	· ·
Formáliser une				Country I - Description of the	
				Charles L. Conduction St.	
Supervision habilitations				通 ・ ・ ・ ・ ・ ・ ・ ・ ・ ・ ・ ・ ・ ・ ・ ・ ・ ・ ・	, a
Supervision métier					
Consider Treesing					



	2.6 Tress	SERVICES EN LIGNE		UTIONNEL		
	TO SHARE IN THE REAL PROPERTY.	COMPTE PARTE	NAIRE			
Bienvenue	Acqueil > Fartenaires > Co	rwenbons > Consulter les :	conventions.			
Organismes partenaires	AJOUTER UN UTILISA	TEUR AU GROUPE				
Consulter les types d'organismes	Convention sélection Potiers	onnée : Centre Social	le Clos des Or	rganisme par	tenaire : Centre So	cial le Clos des Potiers
Consulter les organismes partenaires	Manager at the contract of		- P - P220101F3			
Enregistrer un organisme	Utilisateur :	August State Color	Groupe :	AFA	S-DEC - AFAS Déclarer	
partenaire	Date d'ouverture : *	34/11/3017	Date de c	léture :		
Conventions			Annuler	Ajouter au group	ac .	
Consulter les conventions						
Formaliser une convention						



2^e phase => affectation du rôle utilisateur sous le portail partenaire (Fr DA – Fr DF – Approbateur) (via le module spécifique AFAS habilitation)





2º phase => affectation du rôle utilisateur sous le portail partenaire (Fr DA – Fr DF – Approbateur) (via le module spécifique AFAS habilitation)



Menu accessible seulement:

- Partenaire avec un profil Administrateur sous MCP
- Appartenant au groupe « AFAS HABILITER »



Affectation des rôles sous le portail partenaire

Aides financières

d'action sociale

Administration
des profils





Affectation des rôles sous le portail partenaire

Aides financières d'action sociale

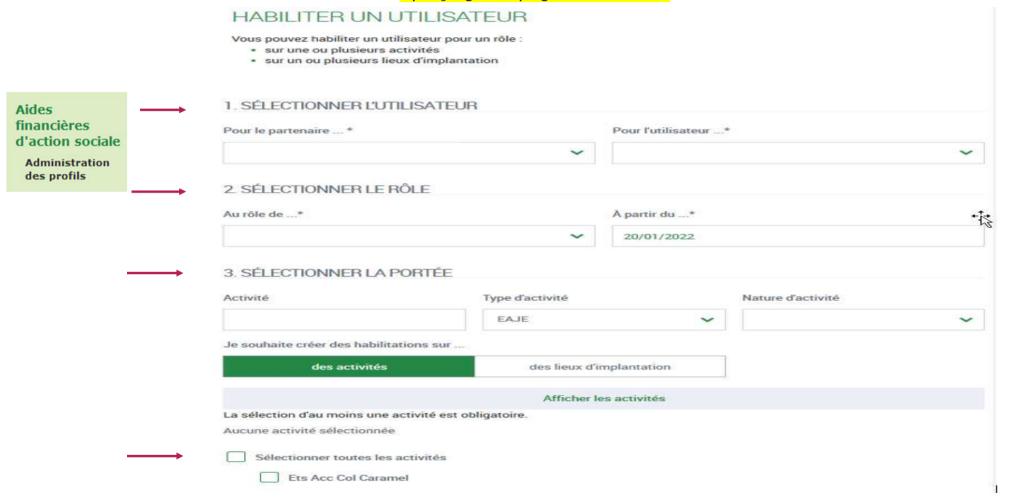
Administration

des profils

HABILITATIONS D'ACTION SOCIALE Vous trouverez dans cette liste les habilitations de vos activités et de vos lieux d'implantation. Vous pouvez également obtenir la liste des activités et des lieux d'implantation pour lesquels des habilitations sont manquantes en utilisant le critère état « Non attribué ». Partenaire Utilisateur Rôle Activité Type d'activité Nature d'activité FAJE État de l'habilitation* Actif Historique Inactif Non attribué Lieux d'implantation Oui Non Veuillez relancer une recherche pour prendre en compte les nouveaux Rechercher Réinitialiser critères. Tous les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires pour la recherche d'habilitations. Activité : Ets Acc Col Caramel Rôle Utilisateur Début d'habilita... Fin d'habilitation Action Approbateur Liste des services en gestion => Rôles non affectés Fournisseur de données d'ac... Fournisseur de données fina... Fournisseur de données par ... Affecter un rôle à un utilisateur habilité



Habilitation d'un utilisateur Aperçu global page d'habilitation





Habilitation d'un utilisateur

Aides financières d'action sociale Administration des profils

HABILITER UN UTILISATEUR

Vous pouvez habiliter un utilisateur pour un rôle :

- · sur une ou plusieurs activités
- · sur un ou plusieurs lieux d'implantation

Sélectionner l'utilisateur connu dans le menu convention. Il faut qu'il soit rattaché au groupe AFAS Déclarer



Sélectionner le rôle que vous souhaitez attribuer à l'utilisateur.

NB: si l'utilisateur cumule plusieurs rôles => faire cette affectation autant de fois qu'il a de rôles sur le portail (Fr DA – Fr DF – Approbateur)

Habilitation d'un utilisateur



Aides financières d'action sociale Administration des profils

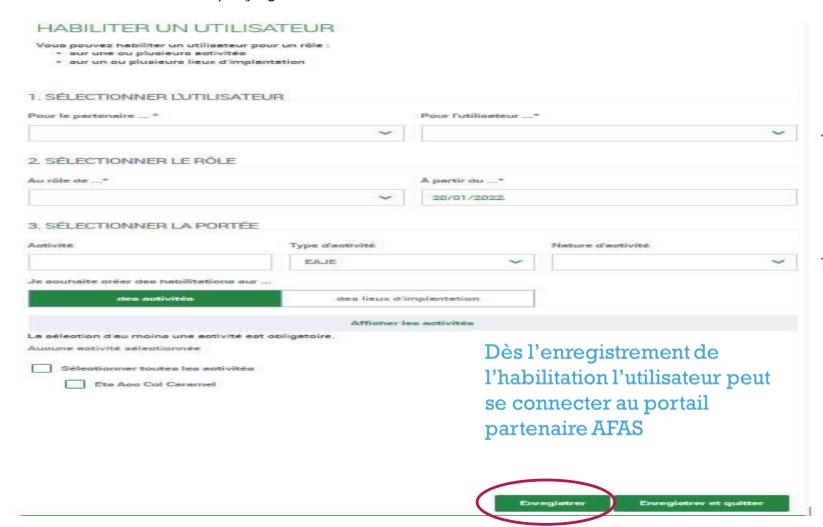
Sélectionner
l'onglet « des
activités » pour
avoir accès à vos
services et :

- Attribuer le rôle de Fr DA
- Attribuer le rôle de Fr DF
- Attribuer le rôle Approbateur

Activité	Type d'activité		Nature d'activité
	EAJE	~	~
Je souhaite créer des habilitation	s sur		
des activités	des lieux d'implantatio	n	
			Cliquer sur afficher les
	Afficher les activités		activités pour obtenir la li
a sélection d'au moins une activ	ité est obligatoire.		des activités => services
Aucune activité sélectionnée			

moio Cara R

Habilitation d'un utilisateur Aperçu global



Aides financières d'action sociale

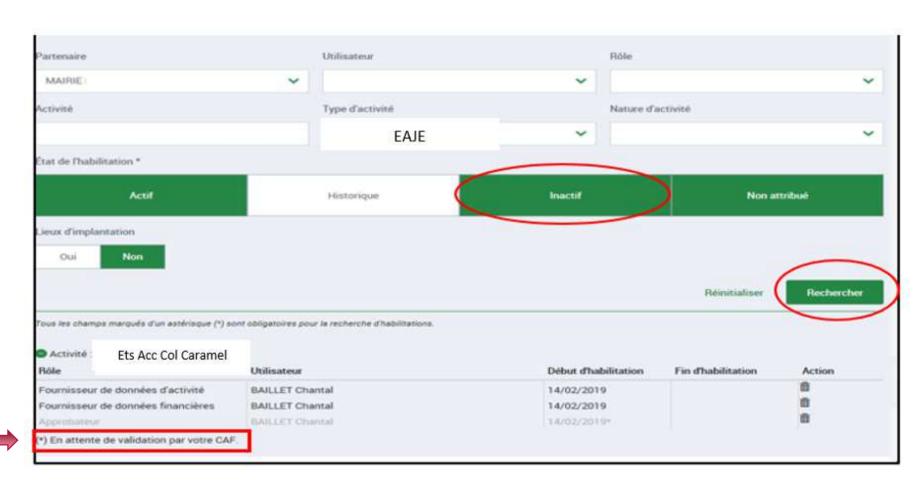
Administration des profils



Résultat Habilitation d'un utilisateur

Aides financières d'action sociale Administration des profils

Habilitation de l'approbateur en attente de validation Caf

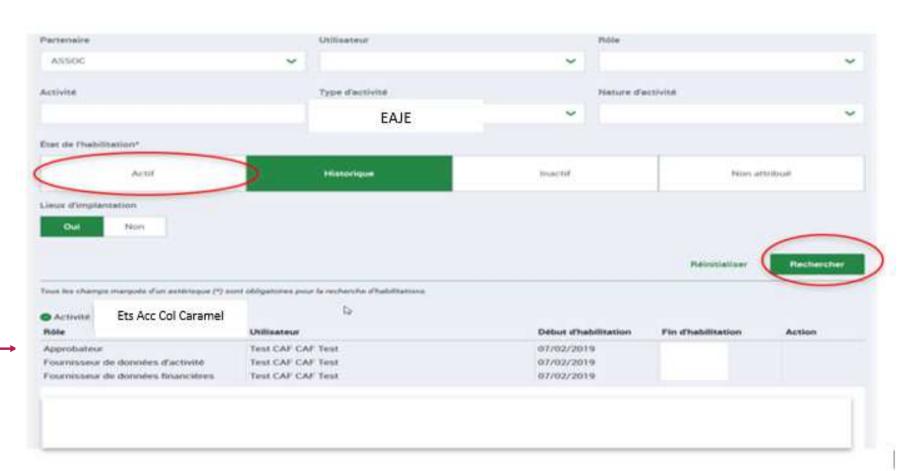




Résultat Habilitation d'un utilisateur

Aides financières d'action sociale Administration des profils

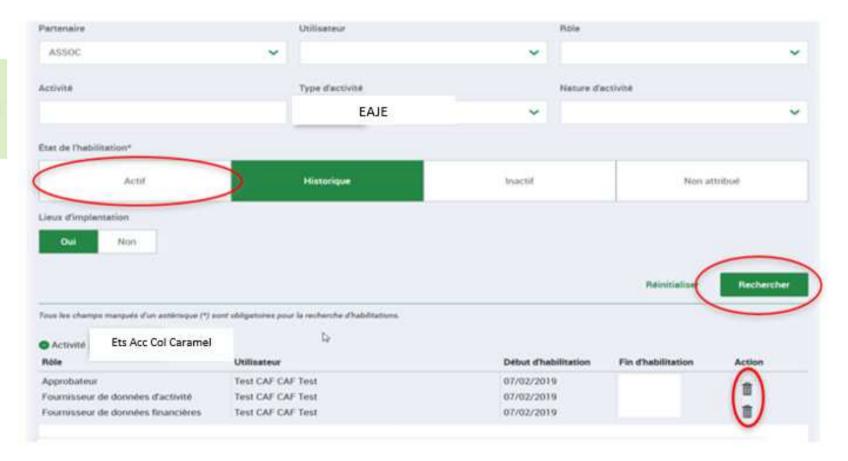
Résultat des habilitations données (après validation de l'Approbateur par la Caf)





Supprimer Habilitation d'un utilisateur

Aides financières d'action sociale Administration des profils

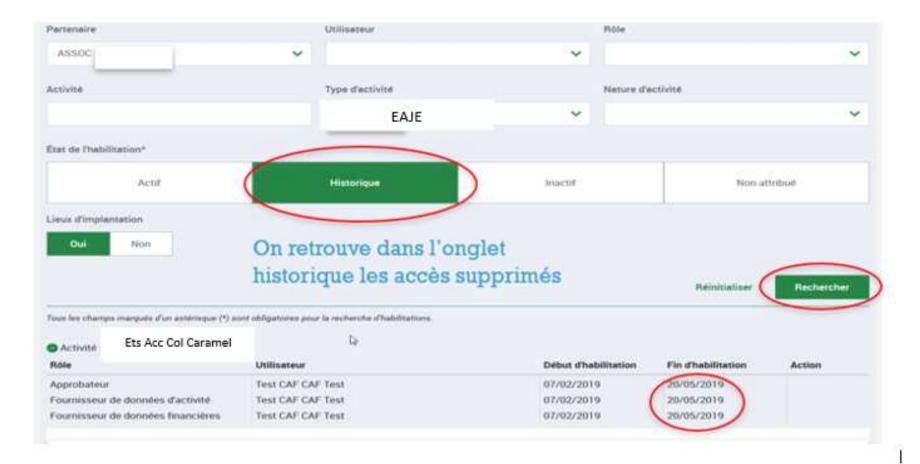


Bouton pour supprimer une habilitation

moio

Supprimer Habilitation d'un utilisateur

Aides financières d'action sociale Administration des profils





Connexion à Mon Compte Partenaire profil Utilisateur du portail partenaire



 Son appartenance au groupe AFAS-DECLARER lui donne accès au menu Aides financières d'action sociale





Connexion à Mon Compte Partenaire profil Utilisateur du portail partenaire







Accueil Aides financières d'action sociale (AFAS)

Aides financières d'action sociale

Accueil AFAS

Mes déclarations

Administration des profils

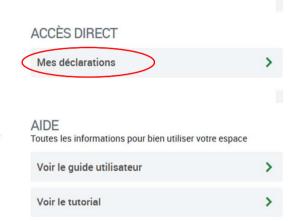


Bienvenue

Dans cet espace sécurisé, vous pouvez saisir vos déclarations, les transmettre électroniquement à votre Caf, consulter votre historique et accéder à des données statistiques.

Ce nouvel espace simplifie vos démarches, vous permet de suivre l'état de vos déclarations et d'accéder à des statistiques locales et nationales.

Merci de votre participation!



DÉCLARER EN TROIS ÉTAPES

Affichez les déclarations à traiter en cliquant sur "Déclarer" ou "Mes déclarations".

Déclarez en ligne vos données d'activté et/ou financières

Transmettez en un clic votre déclaration à la Caf.





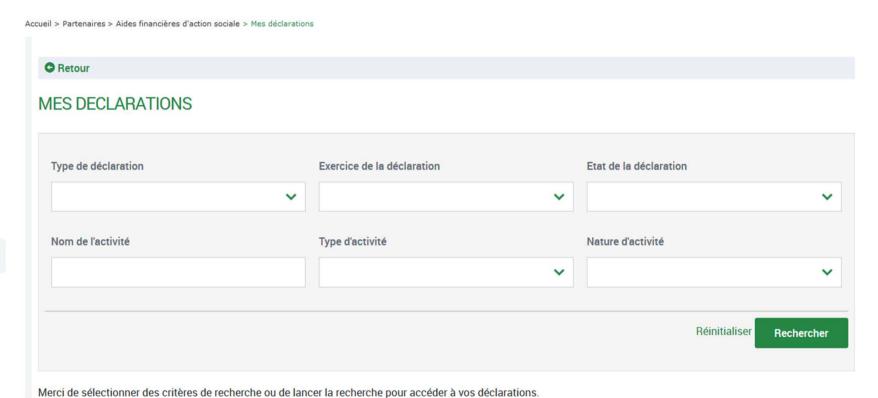
- Accueil
 - Mes déclarations

Aides financières d'action sociale Accueil AFAS Mes déclarations Administration des profils

ACCÈS DIRECT

OU

Mes déclarations >





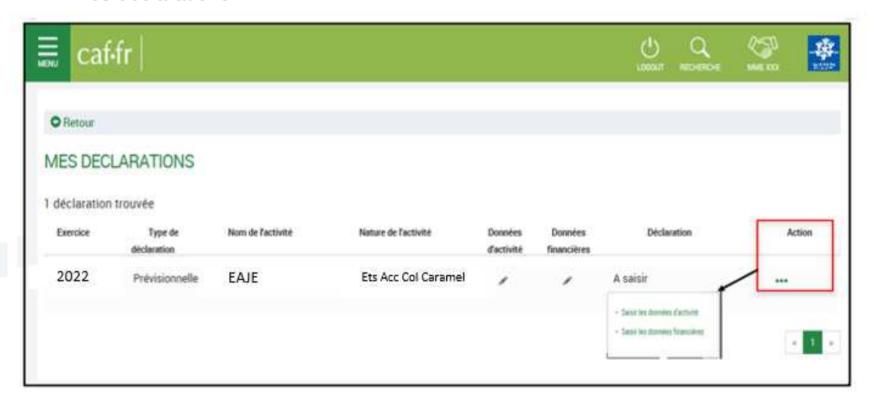


- Accueil
 - Mes déclarations



ACCÈS DIRECT

Mes déclarations >







	Données à fournir		Déclaration de données		
			Actua- lisée	Réelle	
Données financières	Budget prévisionnel	•	(1)		
	Compte de résultat				
Données d'activité	Amplitude journalière d'ouverture	•	•	•	
	Nombre de jours d'ouverture annuelle	•	•	•	
	Capacité d'accueil modulée (2)	•	•	•	
	Nombre de place 0 à moins de 6 ans (2)	•	•	•	
	Nombre d'heures de présence (4)(8)	•	-	•	
	Nombre d'heures facturées (4)(8)	•	•		
	Fourniture de couches	•	•		
	Fourniture de repas	•	•	•	
	Nombre de places soutenues par la collectivité 🕬	•	•	•	
	Nombre de places réservées par un employeur 🙉				
	Nombre de places non co-financées (**)			•	
	Nombre d'enfants inscrits de 0 à moins de 6 ans	•	•		
	Nombre d'enfants inscrits bénéficiaires de l'Aeeh ou dont le handicap est en cours de détection	•	•	•	
	Nombre d'enfants inscrits bénéficiaires de l'Aeeh			•	
	Nombre d'enfants inscrits dont le handicap est en cours de détection			•	
	Nombre d'heures facturées liées aux enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'Aeeh			•	
	bénéficiaires de l'Aeeh Nombre d'heures facturées pour les enfants inscrits dont le handicap est en cours de détection				
	Nombre d'enfants inscrits sous le seuil de pauvreté				
	Nombre de places réservées enfants de personnel				
	Nombre d'assistants maternels (7)				

I - Le service Afas vous permettra d'actualiser votre budget prévisionnel

2 - Uniquement si votre agrément est en capacité modulée.

4 - Sur les déclarations de données actualisées, vous devez indiquer le nombre d'heures déjà réalisées et le nombre d'heures prévisionnelles restant à réaliser.

6 - Données à saisir pour chaque mois de l'année.

7 - A saisir uniquement si le type accueil de l'équipement concerné est de type « Familial »

> Pour bien s'entendre sur les termes

Afin de vous aider à comprendre votre formulaire de déclaration de données, les définitions suivantes vous sont proposées.

- > Fourniture de couches : Vous devez indiquer si votre équipement fournit déjà les couches ou s'il les fournira d'ici le 31 décembre.
- > Fourniture de repas : Vous devez indiquer si votre équipement fournit déjà les repas ou s'il les fournira d'ici le 31 décembre. La fourniture des repas comprend l'ensemble des repas : le déjeuner, le goûter et le lait infantile.
- Nombre d'enfants inscrits bénéficiaires de l'Aeeh: Total des enfants de moins de 6 ans bénéficiaire de l'Aeeh qui ont été inscrits au moins une fois dans l'année entre le 01/01 et le 31/12 de l'année considérée (il ne s'agit donc pas du nombre d'enfants présents le 31/12 mais ceux figurant au moins une fois dans l'année sur les registres d'inscription de l'équipement).
- > Nombre d'enfants inscrits dont le handicap est en cours de détection : Total des enfants de moins de 6 ans bénéficiaires :
 - D'un formulaire de validation rempli et signé par le médecin de la plateforme de prévention et de coordination
 - Ou si la plateforme de prévention et de coordination n'existe pas encore sur le département :
 - D'une attestation de dépôt d'une demande d'Aeeh en cours d'instruction par la Mdph
 - Ou, à défaut, d'une attestation médicale délivrée par le médecin pédiatre, le médecin du Centre d'action médico-sociale précoce (Camsp), ou le médecin de Pmi, précisant que l'enfant présente « un développement inhabituel des acquisitions psychomotrices »

Ces enfants doivent avoir été inscrits au moins une fois dans l'année entre le 01/01 et le 31/12 de l'année considérée (il ne s'agit donc pas du nombre d'enfants présents le 31/12 mais ceux figurant au moins une fois dans l'année sur les registres d'inscription de l'équipement).

- > Nombre d'enfants inscrits sous le seuil de pauvreté : La situation de pauvreté s'évalue en fonction du montant de la participation familiale horaire qui doit être strictement inférieur à 1 € par heure.
- > Nombre de places réservées par un employeur : Il s'agit des places qui font l'objet d'une réservation par un employeur (ou un réseau de réservations) pour accueillir les enfants de ses salariés, qu'il s'agisse d'un employeur du secteur privé ou public.



NB: Accord Caf
Tours pour les
enfants en
cours de
détection =>
attestation
Enfance Pluriel
valable





Bonus inclusion handicap => nouvelles données de pilotage

 3 nouvelles données de pilotage seront intégrées dans le formulaire de DD EAJE et demandées uniquement au réel

Gérer la déclaration de données

Nouvelles données demandées uniquement au réel

Nombre d'enfants inscrits bénéficiaires de l'AEEH

Nombre d'enfants inscrits dont le handicap est en cours de détection

Nombre d'heures facturées pour les enfants inscrits dont le handicap est en cours de détection

Des info-bulles sont mises à disposition pour expliciter les données.

Un contrôle bloquant est déclenché au réel si la somme des deux données : « Nombre d'enfants inscrits bénéficiaires de l'AEEH » + « Nombre d'enfants inscrits dont le handicap est en cours de détection » n'est pas égale à la donnée « Nombre d'enfants inscrits bénéficiaires de l'AEEH ou dont le handicap est en cours de détection » (Donnée d'activité).





<u>Public insertion professionnelle</u> => nouvelle donnée de pilotage (DD réelle 2021)

Contexte

- Tous les E/S **EAJE**, selon la réglementation, doivent permettre aux **parents des jeunes enfants en situation de chômage** de disposer d'un **mode d'accueil pérenne pour rechercher activement un emploi**.
- Ils doivent normalement disposer d'au moins 1 place sur 20 pour accueillir ce type d'enfant mais cette réglementation n'est pas toujours bien respectée. De plus, elle est quasiment impossible à contrôler.

Evolution

• Connaître le nombre d'enfants (lors du recueil des données réelles) utilisateurs de la crèche dont les parents sont inscrits dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, et ce pour l'ensemble des EAJE. Le but est de pouvoir évaluer cette donnée au niveau du pilotage de l'action sociale.

Donnée de pilotage

Nombre d'enfants inscrits dont un des parents est engagé dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Info-bulle:

« En application de l'article L214-7 du CASF. Enfant dénombré au 1er jour de son accueil dans la structure ou de l'année civile. »





Public insertion professionnelle => nouvelle donnée de pilotage (DD réelle 2021)

> Article L214-7

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2022

Modifié par LOI n°2021-1774 du 24 décembre 2021 - art. 6

I.-Les différents modes d'accueil du jeune enfant mentionnés à l'article L. 214-1 contribuent à offrir des solutions d'accueil pour les enfants non scolarisés âgés de moins de trois ans, notamment ceux qui sont à la charge de demandeurs d'emploi et de personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article L. 262-9 ainsi que de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, comprenant le cas échéant des périodes de formation initiale ou continue y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant mentionnée au 3° de l'article L. 531-1 du code de la sécurité sociale, pour leur permettre d'accéder à un emploi, de créer une activité ou de participer aux formations et actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

II.-Le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans définis au 2° du I de l'article L. 214-1-1 déterminent les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants des personnes mentionnées au I et répondant à des conditions de ressources fixées par voie réglementaire.

III.-Sont considérés comme étant " à vocation d'insertion professionnelle " les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, mentionnés aux deux <u>premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique</u>, dont le projet d'établissement et le règlement intérieur prévoient l'accueil d'au moins 20 % d'enfants dont les parents sont demandeurs d'emploi et volontaires pour s'engager dans une recherche d'emploi intensive pouvant comprendre une période de formation. Cette part de leur capacité d'accueil est proposée en priorité aux personnes isolées, définies au dernier alinéa de l'article L. 262-9 du présent code, ayant la charge d'un ou de plusieurs enfants de moins de trois ans.

Une convention passée entre au moins le ministre chargé de la famille, le ministre chargé de l'emploi, l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1 du code du travail et la caisse mentionnée à l'article L. 223-1 du code de la sécurité sociale :

1° Précise les modalités de mise en œuvre des obligations auxquelles ces établissements et services sont soumis et, le cas échéant, les conditions dans lesquelles il peut y être dérogé;

2° Définit les avantages de toute nature qui leur sont accordés le cas échéant en contrepartie ;

3° Précise les modalités de mise en œuvre au niveau local des principes directeurs qu'elle définit au niveau national ;

4° Fixe les modalités de suivi du dispositif propres à mesurer la réalisation de ses objectifs, dont la proportion d'enfants de personnes isolées accueillis dans ces établissements et services.

IV.-Un décret définit les modalités d'application du présent article.

NOTA:

Conformément au I de l'article 11 de l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021, ces dispositions entrent en viqueur le 1er janvier 2022.



Bonus territoire CTG => nouvelles données à saisir

- > Nombre de places soutenues par la collectivité : Il s'agit des places qui font l'objet d'une subvention de fonctionnement et/ou de mise à disposition de locaux ou de personnel par une collectivité locale. Sont également concernées les places réservées par une collectivité locale pour accueillir les enfants de son territoire ainsi que les places gérées en délégation de service public.
- > Nombre de places non co-financées : Il s'agit des places non soutenues par la collectivité et non réservées par un employeur.

A SAVOIR

Les données « Nombre places soutenues par la collectivité », « Nombre de places réservées par un employeur » et « Nombre de places non co-financées » sont demandées pour tous les mois afin de calculer une moyenne des places soutenues proratisée sur l'année. Cette valeur proratisée est utilisée dans le calcul du montant de la subvention « Bonus territoire ».

Bonus territoire CTG => nouvelles données à saisir



Au réel

Au prévisionnel et à l'actualisation

Nombres de places soutenues par la collectivité

Nombre de places soutenues par la collectivité pour le mois de Janvier

Nombre de places soutenues par la collectivité pour le mois de Février

Nombre de places soutenues par la collectivité pour le mois de Mars

Nombre de places soutenues par la collectivité pour le mois d'Avril

Nombre de places soutenues par la collectivité pour le mois de Mai

Nombre de places soutenues par la collectivité pour le mois de Juin

Nombre de places soutenues par la collectivité pour le mois de Juillet

Nombre de places soutenues par la collectivité pour le mois de Août

Nombre de places soutenues par la collectivité pour le mois de Septembre

Nombre de places soutenues par la collectivité pour le mois de Novembre

Nombre de places soutenues par la collectivité pour le mois de Novembre

Nombre de places soutenues par la collectivité pour le mois de Décembre

Nombre de places réservées par un employeur

Nombre de places réservées par un employeur pour le mois de Janvier

Nombre de places réservées par un employeur pour le mois de Février

Nombre de places réservées par un employeur pour le mois de Mars

Nombre de places réservées par un employeur pour le mois de Mai

Nombre de places réservées par un employeur pour le mois de Juin

Nombre de places réservées par un employeur pour le mois de Juillet

Nombre de places réservées par un employeur pour le mois de Août

Nombre de places réservées par un employeur pour le mois de Septembre

Nombre de places réservées par un employeur pour le mois de Septembre

Nombre de places réservées par un employeur pour le mois de Novembre

Nombre de places réservées par un employeur pour le mois de Novembre

Nombre de places réservées par un employeur pour le mois de Décembre

Moyenne des places réservées par un employeur pour le mois de Décembre

Nombres de places non co-financées

Nombre de places non co-financées pour le mois de Janvier		
Nombre de places non co-financées pour le mois de Février		
Nombre de places non co-financées pour le mois de Mars		
Nombre de places non co-financées pour le mois d'Avril		
Nombre de places non co-financées pour le mois de Mai		
Nombre de places non co-financées pour le mois de Juin		
Nombre de places non co-financées pour le mois de Juillet		
Nombre de places non co-financées pour le mois de Août		
Nombre de places non co-financées pour le mois de Septembre		
Nombre de places non co-financées pour le mois d'Octobre		
Nombre de places non co-financées pour le mois de Novembre		
Nombre de places non co-financées pour le mois de Décembre		
Moyenne des places non co-financées sur l'année		



Bonus territoire CTG => nouvelles données à saisir

Données d'activité	
Collectif	
Nom d'autorisation de fonctionnement	AF1
Date de début d'autorisation de fonctionnement	
Date de fin d'autorisation de fonctionnement	01/01/2021
Nombre de places 0 à moins de 6 ans	50
Nombre de jours d'ouverture annuelle	
Amplitude journalière d'ouverture	
Capacité d'accueil théorique	
Taux de ressortissants du régime général	95,00
Nombre d'enfants inscrits de 0 à moins de 6 ans	
Fourniture de couches	Non
Fourniture de repas	Non ~
Nombre d'heures de présence	
Nombre d'heures facturées	
Nombre d'heures réalisées	Nombre de places soutenues par la collectivité
Janvier	
Février	Saisie du nombre mensuel de
Avril	places soutening par la
Mai	places soutenues par la
Juin	collectivité.
Juillet	
Août	Le résultat donne un nombre
Septembre	entier moyen de places
Octobre Novembre	
Décembre	soutenues
Valeur proratisée	





A quoi servent ces données ?

Les données que vous transmettez à votre Caf servent à :

- Calculer votre subvention de fonctionnement : la Prestation de Service Unique (Psu) et les Bonus : « Territoire », « Mixité sociale » et « Inclusion Handicap » ;
- · Réaliser un état des lieux annuel pour suivre l'évolution de l'activité des Eaje et ajuster au plus près des besoins les politiques mises en œuvre par la branche Famille.

Changement d'administrateur MCP + Augmentation nombre utilisateurs





■ Informer obligatoirement la Caf « Pôle SIAP »: adresse mail indiquée dans la convention

=> mon-compte-partenaire.caftours@caf.cnafmail.fr

- Pourquoi ?
 - Votre profil est nominatif
 - Nécessité de signer un avenant à la convention MCP